

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CCAS DE ROQUEFORT
DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE**

Séance du 02.04.2021 à 11h00

Le Conseil d'administration du CCAS de ROQUEFORT dûment convoqué le 23 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ZANARDO, Président du CCAS.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 6

Présents : Madame: Michaux Muriel

et Messieurs : Pages Joseph, Garcia Sébastien, Zanardo Alain, Monsieur Claude JOSEPH

Absents : Bruni Mylène, Deturck Nathalie

Secrétaire de séance : Muriel Michaux

Monsieur le maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11H00.
Madame Muriel Michaux est désignée secrétaire de séance.

Madame la vice-présidente donne l'ordre du jour et soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration. Mr Joseph étant absent lors du dernier conseil d'administration s'abstient ; le procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2021 est approuvé à la majorité, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

8 02.04.2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Madame Muriel MICHAUX

Monsieur le Président donne la parole à Madame Muriel MICHAUX afin qu'elle présente le compte administratif pour l'exercice 2020 concernant le budget du CCAS. Ces écritures en euros, se présentent de la façon suivante :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €
Recettes	Prévu :	0 €
	Réalisé :	0 €
	Reste à réaliser :	0 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	6 760.00 €
	Réalisé :	3 139.30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	7 040.19 €
	Réalisé :	7 040.19 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Déficit d'investissement : 0 €

Déficit de Fonctionnement : 0 €

Résultat global : 3 620.70 € (excédent)

Monsieur le Président se retire de la salle afin de permettre aux membres présents de délibérer et de voter sur la gestion du CCAS de l'année écoulée.

Le conseil d'administration, après avoir entendu la vice-présidente du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** :

- **D'approuver** la présentation des écritures comme ci-dessus,
- **De la constatation de la comptabilité principale**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration

Fait à Roquefort le

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en préfecture le

Roquefort, le 2 avril 2021

Le maire, président du CCAS

Alain ZANARDO

